

Maturité professionnelle arts

Pendant le CFC (MPA 1)

Cette formation complémentaire est une possibilité offerte aux élèves remplissant les conditions d'admission à l'entrée en MP Arts d'obtenir, en 3 ou 4 ans selon le choix de la filière, une deuxième certification pendant le CFC.

Après le CFC (MPA 2)

La MP Arts peut également être préparée en 1 an à plein temps ou 2 ans à mi-temps, après l'obtention du CFC.

→ Contact MPA 2
EC Nicolas-Bouvier
Rue de Saint-Jean 60
1203 Genève

Maturité professionnelle arts

Conditions d'admission

Avoir terminé la scolarité obligatoire (CO):

- Promotion Littéraire-scientifique (LS)
- Promotion « bien » Langues vivantes et communication (LC):
 1. moyenne générale supérieure ou égale à 5,0 et une seule moyenne insuffisante à l'exception du français et des mathématiques
 2. moyenne des disciplines principales supérieure ou égale à 4,0

Maturité professionnelle arts

Branches fondamentales

- Français
- Anglais
- Allemand ou Italien
- Mathématiques

Branches spécifiques

- Arts appliqués, art et culture :
histoire de l'art + photographie et / ou vidéo
- Information et communication

Branches complémentaires

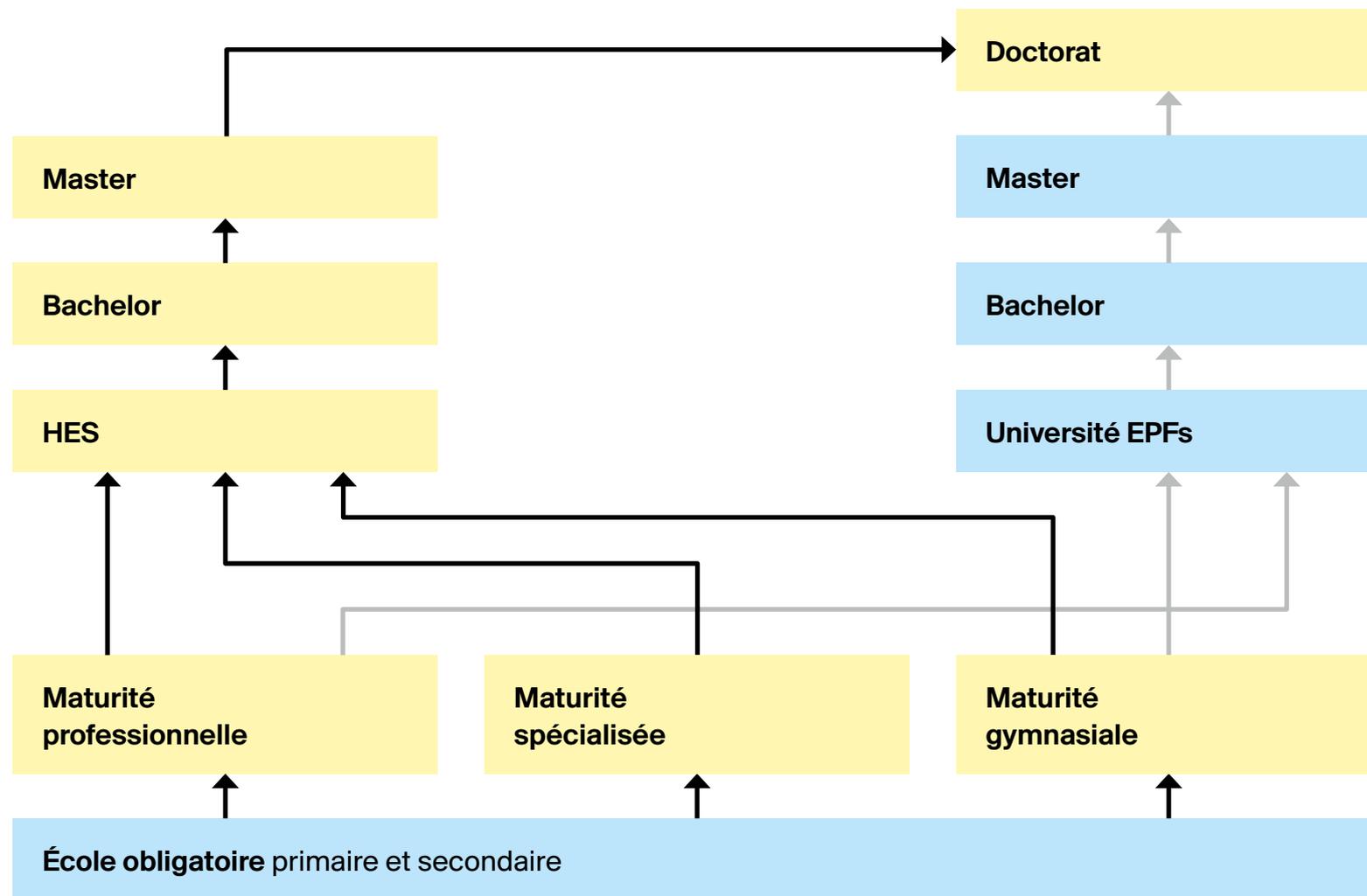
- Histoire et institutions politiques
- Technique et environnement

Interdisciplinarité

- Travail interdisciplinaire dans les branches = TIB 1/TIB 2 :
Histoire et institutions politiques, Mathématiques,
Technique et environnement
- Travail interdisciplinaire centré sur un projet = TIP :
Français et Arts appliqués, art et culture en lien
avec les Ateliers professionnels

MP Arts

→ Débouchés



MP Arts

→ Études supérieures (HES)

Débouchés CFC + MP Arts

- Bijouterie-joaillerie → HEAD
- Céramique → HEAD / HE-Arc / CEPV
- Création de vêtements → HEAD / HKB
- Danse contemporaine → Manufacture / ZHdK
- Dessin en architecture d'intérieur → HEAD
- Polydesign 3D → HEAD / ECAL / CEPV
- Graphisme → HEAD / ECAL
- Interactive media design → HEAD / ECAL / HEIG-VD

Ordonnances professionnelles

→ 2 formations

→ 2 diplômes

Ordonnances sur la MP fédérale

→ OMP du 24 juin 2009

- Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC-MP du 18 décembre 2012)
- Plan d'études romand pour la maturité professionnelle (PER-MP du 18 septembre 2014)
- Plan d'études cantonal (PEC-MP de janvier 2015)

Ordonnance professionnelle pour le CFC

CFC + MP Arts:

- 2 classes
- 2 maître·sse·s de classe
- 2 carnets

Dotations horaire

→ 4 ans

Filières concernées

- Bijouterie-joaillerie
- Céramique
- Dessin en architecture d'intérieur
- Polydesign 3D
- Graphisme
- Interactive media design

Première année

- Français / Arts appliqués, art et culture → 4 h
- Anglais → 1 h
- Allemand ou Italien → 1 h
- Mathématiques → 1 h
- Histoire et institutions politiques → 1 h
- Information et communication → 1 h

+ TIB 1

Dotations horaire

→ 4 ans

Filières concernées

- Bijouterie-joaillerie
- Céramique
- Dessin en architecture d'intérieur
- Polydesign 3D
- Graphisme
- Interactive media design

Deuxième année

- Français / Arts appliqués, art et culture → 3 h
- Anglais → 1 h
- Allemand ou Italien → 2 h
(examens anticipés écrit et oral)
- Mathématiques → 2 h
- Histoire et institutions politiques → 1 h

Dotations horaire

→ 4 ans

Filières concernées

- Bijouterie-joaillerie
- Céramique
- Dessin en architecture d'intérieur
- Polydesign 3D
- Graphisme
- Interactive media design

Troisième année

- Français / Arts appliqués, art et culture → 3 h
- Anglais → 2 h
(examens anticipés écrit et oral)
- Mathématiques → 2 h
(examen anticipé écrit)
- Histoire et institutions politiques → 1 h

+ TIB 2

Dotations horaire

→ 4 ans

Filières concernées

- Bijouterie-joaillerie
- Céramique
- Dessin en architecture d'intérieur
- Polydesign 3D
- Graphisme
- Interactive media design

Quatrième année

- Français / Arts appliqués, art et culture → 3 h
(examens écrits et oral)
 - Histoire et institutions politiques → 1 h
 - Information et communication → 2 h
(examen écrit)
 - Technique et environnement → 2 h
- + TIP
(travail en atelier + examens écrit et oral)

Dotations horaire

→ 3 ans

Filières concernées

- Création de vêtements
- Danse contemporaine

Première année

- Français / Arts appliqués, art et culture → 6 h
- Anglais → 1 h
- Allemand ou Italien → 1 h
- Mathématiques → 1 h
- Histoire et institutions politiques → 1 h
- Information et communication → 1 h

+ TIB 1

Dotations horaire

→ 3 ans

Filières concernées

- Création de vêtements
- Danse contemporaine

Deuxième année

- Français / Arts appliqués, art et culture → 6 h
- Anglais → 1 h
- Allemand ou Italien → 2 h
(examens anticipés écrit et oral)
- Mathématiques → 2 h
- Histoire et institutions politiques → 2 h

+ TIB 2

Dotations horaire

→ 3 ans

Filières concernées

- Création de vêtements
- Danse contemporaine

Troisième année

- Français / Arts appliqués, art et culture → 4 h
(examens écrits et oral)
 - Anglais → 2 h
(examens écrits et oral)
 - Mathématiques → 2 h
(examen écrit)
 - Histoire et institutions politiques → 1 h
 - Information et communication → 2 h
(examen écrit)
 - Technique et environnement → 2 h
- + TIP
(travail en atelier + examens écrit et oral)

Interdisciplinarité

→ TIB + TIP

Travail interdisciplinaire dans les branches

TIB 1 et TIB 2: Histoire et institutions politiques, Mathématiques, Technique et environnement

Travail interdisciplinaire centré sur un projet

TIP: Français et Arts appliqués, art et culture en lien avec les Ateliers professionnels

Travail interdisciplinaire centré sur un projet: TIP

→ examen de maturité

- Développer la capacité à faire des liens entre les disciplines
- Articuler les connaissances théoriques à la pratique professionnelle

1. La théorie en Français et en Histoire de l'art

Préparation et rédaction d'un dossier théorique et analytique

2. La pratique en Atelier

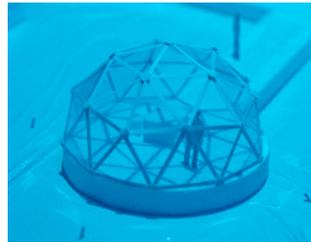
Réalisation d'une production artistique en fonction des consignes différenciées des maîtres de métiers

3. La soutenance orale

La note de l'examen est la moyenne des notes du dossier théorique, de la réalisation pratique et de la soutenance orale

Exposition « TIP » 2023

→ d'après *Hiver à Sokcho* d'Elisa Shua Dusapin



Conditions de promotion

Ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr)
→ art. 17

Règlement relatif à la maturité professionnelle (RMatuPro)
→ art. 19

Promotion semestrielle

L'admission au semestre suivant est acceptée si :

- la moyenne des notes de branches de maturité est de 4,0 au minimum ;
- pas plus de 2 notes de branches sont insuffisantes ;
- la somme des écarts entre les notes de branches insuffisantes et la note 4,0 est inférieure ou égale à 2,0.

→ 3 relevés de notes / année (novembre, janvier et juin)

L'élève qui ne remplit pas les conditions susmentionnées peut être promu-e par dérogation. Une seule dérogation au cours de la formation est possible.

Contact

→ MP Arts

Patrick Fuchs

Doyen

→ patrick.fuchs@edu.ge.ch

*Nous répondons avec plaisir
à vos questions!*